



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FORMIGUÈRES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le LUNDI VINGT-NEUF JUIN à 21h00

Le Conseil Municipal de FORMIGUÈRES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Serge VAILLS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 18 juin 2026

- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Nombre de membres présents : 09
- Ayant pris part aux délibérations : 11

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. VAILLS Serge – M. PUIGREDO Henri – M. GOULLIER Jean-Noël – M. KERIVEL Jean-Pierre – Mme ROSSE Nathalie – M. SOUBIELLE Gilles – Mme BROTTOT Valérie – M. AGGERI Stéphane – Mme GUIDEL Françoise

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme CLARA Christine à M. PUIGREDO Henri
Mme HENRIC Muriel à M. VAILLS Serge

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme CLARA Christine
Mme HENRIC Muriel

NON EXCUSÉ : Sans objet

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance et constate que les membres présents sont en nombre suffisant pour délibérer valablement.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2026 a été adopté à la majorité des membres présents.

Monsieur KERIVEL Jean-Pierre est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Commune de FORMIGUÈRES
Séance du Conseil Municipal
Du 29 juin 2026 à 21h00

.....
DÉLIBÉRATION MUNICIPALE – N°DEL-2026-061

OBJET : DÉLIBÉRATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I – 2° ;

Considérant qu'en prévision de remplacement des personnels titulaires en congés annuels, il est nécessaire de renforcer les services de administratifs et techniques de la commune pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 - I – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉCIDE,

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article 3 - I – 2° de la loi n°84-53 précitée.

Article 2 :

De créer à ce titre :

Au maximum 6 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint administratif et/ou adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent administratif et/ou technique.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Article 4 :

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 5 :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Article 6 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

N°DEL-2026-061

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Serge VAILLS



Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre KERIVEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le



ID : 066-216600825-20260629-2026_D061-DE